

ARRETE DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de LE MAISNIL,
Vu le CGCT, notamment l'article L 2213.1,
Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L 2213.1
Vu les articles L 131/1 et suivants du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu la demande de la société SADE (Nord) – 3, avenue Saint Pierre – Parc d'Activité de la Becquerelle – 59118 WAMBRECHIES – pour des travaux à effectuer, pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, rues des Chardonnerets, de la Fresnoy et de l'Eglise, pour le motif suivant :

EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES TROISIEME PHASE

ARRETONS

Article 1^{er} : Au cours de la période comprise entre le lundi 31 août 2020 à 6h00 jusqu'au vendredi 13 novembre 2020 à 20h00, la circulation des véhicules sera successivement interdite rues des Chardonnerets, de la Fresnoy et de l'Eglise.

Les travaux de la **phase 3** seront effectués en trois tronçons :

- Premier tronçon : rue des Chardonnerets
- Deuxième tronçon : rue de la Fresnoy
- Troisième tronçon : rue de l'Eglise (à partir du n° 15 jusqu'à l'aire de retournement)

Article 2 : Durant les travaux sur le premier tronçon (rue des Chardonnerets) :

la rue sera interdite à la circulation. Les riverains seront invités à sortir leur(s) véhicule(s) avant 7h00. Le soir, l'accès au domicile par le véhicule pourra être impossible pendant 48 à 72 heures.

Article 3 : Durant les travaux sur le second tronçon (rue de la Fresnoy) :

Un itinéraire de déviation sera mis en place, dans les deux sens de circulation, par la rue de la Fresnoy (Le Maisnil), le Hameau de la Fresnoy (Fournes-en-Weppes), la M7 – Boulevard Victor Hugo (Fournes-en-Weppes) puis rue de Fournes (Beaucamps-Ligny), la rue de Radinghem (Beaucamps-Ligny), la M141b – Haute Rue (Radinghem-en-Weppes) et la rue Haute Loge (Le Maisnil)

Pour les besoins de la déviation, le sens de circulation dans la rue du Vieux Pavé sera inversé.

Article 4 : Durant les travaux sur le troisième tronçon (rue de l'Eglise) :

Un itinéraire de déviation sera mis en place, dans les deux sens de circulation, par la **rue de la Garenne**

Article 5 : La signalisation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

Article 6 : La pose et la maintenance de la signalisation sera à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 7 : L'entreprise susvisée sera tenue de laisser le passage aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 8 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi.

Article 9 : Monsieur le Maire de Le Maisnil, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin
- Monsieur le Chef de centre de secours et de lutte contre l'incendie de Sequedin
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille
- Unité Territoriale de Marcq-La Bassée, 1 chemin de Sequedin à Lomme
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Maire de Radinghem-en-Weppes
- Monsieur le Maire de Fromelles
- Madame le Maire de Beaucamps-Ligny
- Monsieur le Maire de Fournes-en-Weppes
- SADE (Nord) – 3, avenue Saint Pierre – Parc d'Activité de la Becquerelle – 59118 WAMBRECHIES

Fait à Le Maisnil, le 20 Août 2020

Le Maire :
M. BORREWATER

